

Délibération n°2026-001 du Conseil d'administration du 19 mars 2026 relative à l'adoption du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 25 novembre 2025

Vu les articles L 345-1 à L 345-7 du code de la recherche ;

Vu les articles D 345-1 à D 345-17 du code de la recherche ;

Vu le projet de compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 25 novembre 2025 annexé à la présente décision ;

Le conseil d'administration, sur proposition du président et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le compte-rendu n°35 de la séance du conseil d'administration du 25 novembre 2025 joint à la présente délibération est adopté.

Le Président du conseil d'administration



Pierre-Paul Zalio

Décompte des voix

Nombre de membres constituant le conseil :	38	Nombre de voix pour :	18
Nombre de membres en exercice :	37	Nombre de voix contre :	
Nombre de membres présents ou représentés :	23	Nombre d'abstentions :	5

Publicité et modalités de recours :

Affichage le	23/03/2026
Publication au registre des actes de l'Établissement le	23/03/2026
Transmission au contrôle de légalité le	23/03/2026
Délibération certifiée exécutoire le	7/04/2026

Aux termes des articles R.421-1 et suivants du Code de la justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil.

Procès-verbal n°36 de la séance du conseil d'administration du 25 novembre 2025

Réunion en présentiel De 9h42 à 12h22

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public Campus Condorcet s'est réuni en présentiel le mardi 25 novembre 2025 à 9h42, sous la présidence de Monsieur Pierre-Paul ZALIO.

Membres du Conseil d'administration présents :

Etablissements Membres

M. François CLANCHÉ	Directeur de l'Institut national d'études démographiques
M. Antonin COHEN	Président de la Fondation Maison des sciences de l'Homme
M. Michel HOCHMANN	Président de l'École pratique des hautes études
M. Romain HURET	Président de l'École des hautes études en sciences sociales
Mme Christine NEAU-LEDUC	Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Mme Caroline ROLLAND-DIAMOND	Présidente de l'Université Paris Nanterre

Personnalités qualifiées

M. Christian HENRIOT	Personnalité qualifiée – Professeur d'histoire contemporaine à l'Université d'Aix-Marseille
Mme Hélène RUIZ FABRI	Personnalité qualifiée – Professeure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
M. Pierre-Paul ZALIO	Personnalité qualifiée – Président de l'Établissement public Campus Condorcet

Représentant de l'Etat

M. Christophe BRECHET	Représentant de l'État – Conseiller scientifique et pédagogique DGESIP
-----------------------	--

Représentants des collectivités

Mme Marie-Françoise MESSEZ	Ville d'Aubervilliers – 14 ^{ème} adjointe
----------------------------	--

Représentants des Professeurs

Mme Camille GOIRAND

Membre élu 'professeurs et assimilés'

Mme Caroline IBOS

Membre élu 'professeurs et assimilés'

Représentants autres enseignants-chercheurs

Mme Sarah BORTOLAMIOL

Membre élu 'Autres enseignants chercheurs'

Représentants des autres personnels de l'EPCC

Mme Elsa NATHAN

Membre élue 'autres personnels de l'EPCC'

Représentants des autres personnels des établissements membres

M. Thomas JEAN-JOSEPH

Membre élu 'autres personnels des établissements membres'

Représentants des étudiants

M. Baptiste BAILLY

Membre élu 'étudiant'

Mme Ninon ALAUX

Membre élu 'étudiant'

Pouvoirs donnés :

Etablissements Membres

M. Jean-François BALAUDÉ

Administrateur Provisoire de l'Ecole Nationale des Chartes
Pouvoir donné à Mme Christine NEAU-LEDUC

M. Fabrice BOUDJAABA

Directeur de CNRS Sciences humaines & sociales – Représentant
du CNRS
Pouvoir donné à M. Antonin COHEN

Mme Nathalie CHARNAUX

Présidente de l'Université Sorbonne Paris Nord
Pouvoir donnée à Mme Caroline Diamond

M. Arnaud LAIME

Président d l'Université Paris 8 Saint-Denis Vincennes
Pouvoir donné à M. Romain HURET

Mme Christine NEAU-LEDUC

Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Pouvoir donné à M. François CLANCHE (à compter de 11h15)

M. Daniel MOUCHARD

Président de l'Université Sorbonne Nouvelle
Pouvoir donné à M. Pierre-Paul ZALIO

Mme Caroline ROLLAND-DIAMOND

Présidente de l'Université Paris Nanterre
Pouvoir donné à M. Romain HURET (à compter de 11h46)



Personnalités qualifiées

Mme Anastasia ILINE

Conseillère référendaire à la Cour des comptes – Directrice adjointe de l'audit externe des Nations Unies
Pouvoir donné à M. Pierre-Paul ZALIO

Représentant de l'Etat

Mme. Johanna ETNER

Représentante de l'État – Cheffe du secteur Sciences de l'Homme et de la Société
Pouvoir donné à M. Christophe BRECHET

Représentants des collectivités

Mme Katy BONTINCK

Métropole du Grand Paris – Conseillère métropolitaine, Pouvoir donné à M. François CLANCHÉ

M. Éric LEJOINDRE

Maire du 18^{ème} arrondissement de Paris - Maire
Pouvoir donné à Mme Christine NEAU-LEDUC

Représentants autres enseignants-chercheurs

M. Régis SCHLAGDENHAUFFEN

Membre élu 'Autres enseignants chercheurs'
Pouvoir donné à Mme Elsa NATHAN

Représentants des autres personnels de l'EPCC

Mme Stéphanie SANGAY

Membre élue 'autres personnels de l'EPCC'
Pouvoir donné à Mme Elsa NATHAN

Représentants des étudiants

M. Dominik ABBAS

Membre élu 'étudiant'
Pouvoir donné à Mme Ninon ALAUX

Excusé-es :

Personnalités qualifiées

M. Jean-François CHOUGNET

Personnalité qualifiée – Directeur Général Lille3000

M. Patrick GILLI

Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Mme Marie ZINS

Professeur des universités – praticien hospitalier à l'Université Paris Cité

Représentants des collectivités

M. Geoffrey CARVALHINHO

Région Île-de-France, Conseiller régional

Mme Ling LENZI

Plaine Commune, 8^e vice-présidente en charge du Projet Condorcet



Représentants des autres personnels des établissements membres

Mme Laure CHRISTOPHE

Membre élu 'autres personnels des établissements membres'

Représentants des étudiants

Mme Anaïs VIDAL-JAUMARY

Membre élu 'étudiant'

Assistaient en outre à la séance :

Monsieur Rémi LATASTE, Directeur général de l'établissement public Campus Condorcet

Monsieur Clément OURY, Directeur général adjoint – Directeur de l'Humathèque de l'établissement public Campus Condorcet

Madame Nathalie MAYET, Directrice des affaires générales de l'établissement public Campus Condorcet

Monsieur Antoine ASTORG, Directeur des affaires financières de l'établissement public Campus Condorcet

Monsieur Yohan BIHAN, Responsable des affaires institutionnelles de l'établissement public Campus Condorcet

Madame Hélène MONDER, Assistante de la présidence/direction générale de l'établissement public Campus Condorcet

Monsieur Frédéric de VAUGIRAUD, Contrôleur budgétaire DRFIP

Monsieur François POURIAS, Contrôleur de légalité - Commissaire du gouvernement Rectorat de Paris

Madame Valérie FROMENT, Sténotypiste

Pierre-Paul ZALIO, président ouvre la séance du conseil d'administration réuni en présentiel à 9 heures 36 en remerciant les participants de leur présence.

1. Compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2025

Pierre-Paul ZALIO, président, sollicite les observations sur le procès-verbal.

La délibération 2025-013 relative au procès-verbal n°35 de la séance du 1^{er} juillet 2025 est approuvée à l'unanimité.

2. Points d'actualité

Pierre-Paul ZALIO, président, présente Rémi LATASTE, nouveau directeur général de l'EPCC.

Rémi LATASTE salue l'assemblée, se présente et présente son parcours professionnel.

- **Renouvellement de la gouvernance de l'EPCC**

Pierre-Paul ZALIO, président, informe l'assemblée que Fabrice BOUDJAABA est désormais directeur du CNRS-SHS et accueille M. Frédéric DE VAUGIRAUD, nouveau contrôleur budgétaire de l'EPCC. Il rappelle que le renouvellement du Conseil d'administration est en cours et que la séance est la dernière pour les représentants élus, qu'il remercie de leur engagement. Il se réjouit des nombreuses listes déposées, dans tous les collèges, en vue de l'élection, le 11 décembre.

Camille GOIRAND souhaite savoir si et comment les candidats peuvent communiquer leurs professions de foi aux grands électeurs.

Rémi LATASTE indique que le président transmettra, le jour même, les modalités de diffusion des professions de foi aux porteurs de liste.

Pierre-Paul ZALIO, président, rappelle que le mandat des personnalités qualifiées prendra fin en avril, donc après le conseil d'administration du 19 mars. La procédure de désignations des personnalités qualifiées pour le prochain mandat est en cours. Le renouvellement des représentants des collectivités locales se fera à l'issue des élections municipales.

- **Projets immobiliers de l'EPCC (La Chapelle, EPHE, MSH-EHESS)**

Pierre-Paul ZALIO, président, s'appuie sur le document projeté en séance pour faire un point sur les avancées significatives des projets immobiliers. Sont projetés des photos prises lors d'une visite du chantier de Paris 1 à La Chapelle, qui illustrent le cadre d'études exceptionnel proposé par ce site. Il souligne la qualité du dialogue mené avec l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne et du travail de la direction des projets immobiliers.

Christine NEAU-LEDUC remercie les équipes et les architectes du travail effectué et pour le bâtiment, superbe et aux matériaux de grande qualité, qui doit ouvrir aux étudiants le 26 janvier 2026. Il s'agira alors de le conserver dans un état irréprochable.

Antonin COHEN souhaiterait pouvoir visiter le bâtiment.

Christine NEAU-LEDUC organisera une visite. Elle précise que tant que le bâtiment n'est pas livré, il ne peut être visité que par petits groupes.

Pierre-Paul ZALIO, président, indique que les opérations de chantier du bâtiment de l'EPHE ont débuté, par la consolidation des sols. Le lauréat du concours d'architecture du bâtiment EHESS-FMSH a été présenté aux personnels des deux établissements.

Antonin COHEN remercie Pierre-Paul ZALIO et les équipes d'avoir accompagné la FMSH jusqu'au choix de ce projet, conçu pour avoir une dimension paysagère importante et rester un espace de vie dans des conditions climatiques extrêmes et dont il est très satisfait. Fernand BRAUDEL estimait en 1957 qu'il était urgent de construire pour les sciences sociales et cela l'est tout autant aujourd'hui.

Romain HURET remercie l'EPCC pour le travail mené, salue la confiance et le professionnalisme d'Hélène GOBERT et associe Danièle HERVIEU-LÉGER, ancienne présidente de l'EHESS, qui a décidé d'associer l'École à Condorcet, processus qui aboutit enfin à la réunification de l'EHESS dans une maison commune après 15 ans de déménagements multiples. Il s'associe pleinement aux valeurs politiques, environnementales et sociales du cabinet d'architectes et estime le bâtiment extrêmement riche et inventif, au bénéfice de l'ensemble des fonctions de l'École, avec un lieu d'échange bienvenu à côté des salles de séminaire. Le bâtiment est l'achèvement de trois ans d'un travail important et le point de départ d'un nouveau travail sur la forme générale du bâtiment et son articulation à l'autre bâtiment. Le cabinet d'architectes sera sans doute très attentif aux nombreuses propositions faites. Il s'agit par ailleurs, dans les cinq ans à venir, de préparer le déménagement de l'École en adaptant le premier bâtiment à l'arrivée du second et à la fusion entre les deux. L'École décide, à l'issue d'une première phase de stabilisation administrative, financière et gestionnaire, de s'impliquer davantage dans le Campus. Il transmettra des propositions en ce sens, après les avoir élaborées au sein de l'École, dans le cadre d'un projet 2030.

Pierre-Paul ZALIO, président, y voit confirmation de l'importance de cette réalisation. Il renvoie au dossier de presse distribué pour plus d'informations sur le projet architectural et ses ambitions, qui seront présentés à l'ensemble des résidents et des riverains du campus, le 3 décembre, lors d'une réunion publique. Il remercie le ministère de la qualité et de la régularité de son suivi du dossier.

Camille GOIRAND prend la parole. Bien que partageant l'ambition de Fernand BRAUDEL, une partie des résidents du campus estiment urgent de construire autrement. Le collectif *Pour un campus vert et ouvert*, qui n'a jamais été opposé à la construction d'un bâtiment pour l'EHESS et la FMSH, a été consterné par le projet, son emprise au sol énorme, sa dimension paysagère réduite à un patio, par ailleurs actuellement investi par les habitants du quartier, et son irrespect du schéma directeur d'aménagement régional et des avis des autorités environnementales d'Île-de-France, qui notent que le Campus se situe « *dans un des secteurs du plan local d'urbanisme les plus sensibles aux îlots de chaleur urbains, en particulier dans sa partie Sud, qui conjugue densité urbaine, imperméabilisation et manque d'espaces verts* ». Ils ressentent colère, consternation et stupeur face à l'absence de prise en compte des enjeux climatiques par le projet.

Pierre-Paul ZALIO, président, partage nombre de convictions du collectif. L'alternative entre construction et réemploi d'un bâtiment existant a été débattue à plusieurs reprises en Conseil. Il souligne que le projet du cabinet d'architectes respecte les règles fixées par le PLUI de Plaine Commune, avec une emprise à 50 % en terre pleine. L'ambition

architecturale s'inscrit dans un processus très large de réemploi de matériaux dans les 20 km autour du Campus. Il comprend la persistance d'un désaccord de fond avec le collectif, mais espère que le dialogue avec l'architecte permettra aux représentants élus de constater qu'a été choisie une des agences les plus engagées d'Europe dans le « construire autrement ». Il assure que le choix n'aurait sans doute pas été le même sans le collectif, dont l'opposition en Conseil a permis au projet d'être amélioré. Il assure de son engagement pour continuer à transformer le projet de campus urbain en campus végétalisé à plus de 50%.

- **Café et librairie-comptoir**

Pierre-Paul ZALIO, président, indique que les projets, soumis au travail d'une agence d'architectes, avancent.

- **Partenariats**

Pierre-Paul ZALIO, président, présente rapidement la convention de partenariat signée avec le Département de la Seine–Saint-Denis, qui prévoit des actions concrètes comme le financement d'appels à projets de chercheurs, la création d'un guichet unique pour l'accès des étudiants aux aides départementales et une politique de stages et d'offres de prévention. Il poursuit sa présentation par une convention de partenariat renforcé avec Taiwan et avec la Bibliothèque nationale centrale de Taipei, qui fait entrer l'Humathèque dans le réseau des centres d'études chinoises, des accords visant à renforcer la politique de soutien aux libertés académiques de l'établissement, par un travail en commun avec des universités taïwanaises, et un partenariat avec l'University Collège London sur l'expérimentation et le dialogue sur l'IA et les SHS, avec Biblissima et Huma-Num, dans le cadre du projet l'Entente CordIAle porté par le Gouvernement français.

- **Actualité scientifique**

Pierre-Paul ZALIO, président, indique qu'un programme de rencontre sur les SHS computationnelles a été lancé le 23 septembre. Il a également été saisi par le ministre d'une demande de rapport de mission pour que le ministère soit l'opérateur de la publication des cahiers de doléances du Grand débat du mouvement des Gilets jaunes. Il y propose une solution publique de diffusion de l'ensemble des cahiers sur des plateformes de science participative, nécessitant notamment leur anonymisation. 300 000 € ont été obtenus pour lancer la preuve de concept de la capacité à traiter les données, avant un arbitrage de l'État.

Il annonce la création d'une chaire Migration, avec l'EHESS, l'EPHE, Paris 1 et l'EPCC et d'une chaire Transferts culturels, avec Biblissima+, l'EHESS et l'EPCC.

Il liste quelques manifestations scientifiques ayant eu lieu sur le Campus et annonce la participation de l'EPCC à un grand rendez-vous organisé par la Cité universitaire les 1^{er} et 2 décembre sur les libertés académiques et les libertés en exil et la préparation, en juin, d'un grand événement sur l'hospitalité et la liberté académique. Le travail sur une maison de l'hospitalité, avec le Département et l'ICM, se poursuit, ainsi que celui en vue d'une mise en réseau des acteurs, comme CollEx-Persée ou le Printemps des Humanités, dont le programme, qui s'annonce passionnant, est en cours de finalisation. Les rencontres de l'Hôtel à Projets du 15 octobre ont été très stimulantes. Les suites attendues sont un programme d'ateliers autour des méthodes et innovations en SHS et des projets de financements européens. Le travail sur l'offre de services de la vie de campus se poursuit, ainsi que des actions de prévention pour les étudiants et des échanges avec la Préfecture sur l'accueil des étudiants internationaux.

- **Libertés académiques**

Caroline IBOS juge la mise à disposition des cahiers de doléances des Gilets jaunes très importante pour les chercheurs. Par ailleurs, suite notamment à l'empêchement du colloque sur l'Europe et la Palestine, elle se demande si les membres du Campus imaginent une politique collective pour défendre les libertés, très attaquées.

Pierre-Paul ZALIO, président, assure que le Bureau s'est saisi de cette question et que, dans les périmètres respectifs de chaque établissement, a alerté le ministère.

Romain HURET partage ces propos. Il a notamment demandé le soutien du ministère pour répondre à l'annulation du séminaire d'Eva Illouz à Rotterdam. Les journalistes sont dans la même situation et dans la même réflexion. Au-delà de l'indispensable défense des libertés académiques, il lui semble urgent d'œuvrer à une désescalade, pour faire en sorte que, dans une société extrêmement polarisée, des personnes aux opinions divergentes s'écoulent. Le campus pourrait être un lieu pour le faire, avec l'aide des nombreux spécialistes qui travaillent sur la question.

Caroline ROLLAND-DIAMOND s'associe à tous les propos précédents.

Christine NEAU-LEDUC partage les propos précédents. Elle se demande comment soutenir davantage les chercheurs qui n'informent pas toujours des difficultés qu'ils rencontrent.

Pierre-Paul ZALIO, président, juge nécessaire de défendre la recherche comme un espace régulé par le contrôle des pairs, la controverse scientifique et la discipline académique. Il rappelle que le Campus accueille 1 200 événements par an.

Baptiste BAILLY estime que l'intervention du ministre met l'autonomie universitaire en péril.

Camille GOIRAND juge dangereux de raisonner en termes de désescalade alors que les libertés académiques et le travail scientifique sont attaqués, ce qui laisserait penser que les responsabilités sont partagées.

Pierre-Paul ZALIO, président, insiste sur la nécessité de défendre l'autonomie de la cité scientifique et d'avoir un dialogue exigeant avec le ministère.

3. Budget rectificatif n°3 de l'exercice 2025

Antoine ASTORG s'appuie sur le document projeté en séance pour présenter le budget rectificatif d'atterrissage 2025.

Frédéric DE VAUGIRAUD atteste que le budget est conforme aux échanges antérieurs.

Christophe BRÉCHET n'a pas de commentaire particulier à apporter.

Pierre-Paul ZALIO, président, en l'absence d'intervention de l'assemblée, met la délibération aux voix.

La délibération 2025-014 relative au budget rectificatif n°3 de l'exercice 2025 est approuvée à l'unanimité.

4. Budget initial 2026

Pierre-Paul ZALIO, président, indique que la construction budgétaire est conforme au pluriannuel. L'établissement connaît à présent, avec l'autonomie de gestion, une tension entre les recettes et les besoins en masse salariale, qui réduit les marges de manœuvre et nécessite de trouver les moyens d'optimiser les ressources. Un dialogue avec le bureau sera également engagé sur le niveau d'investissement dans les services aux membres qui reposent en partie sur leurs contributions.

Antoine ASTORG s'appuie sur le document projeté en séance pour présenter le budget initial 2026.

Frédéric DE VAUGIRAUD observe que le financement de l'opération EHESS/FMSH est basé sur un bleu de 2021, et donc des hypothèses de financement à vérifier, dans un contexte budgétaire national très incertain, en particulier la vente du bâtiment du 54, boulevard Raspail. Il s'étonne par ailleurs de ne pas voir dans le budget plus de mutualisations d'emplois, pour éviter les doublons, en particulier concernant l'accueil, la vie étudiante et les ressources documentaires.

Christophe BRÉCHET confirme que la décision, bien qu'ancienne, prévaut encore.

Pierre-Paul ZALIO, président, estime que l'effort consenti par les établissements a été significatif, avec une opération récente de « désoclage » et « resoclage » d'emplois qui n'a été compensée que partiellement, et la révision du modèle contributif des établissements. Il sera néanmoins nécessaire d'aller plus loin et il les pense prêts à discuter de différents projets de mutualisation qui pourraient être portés par l'EPCC. Le projet en cours de mutualisation d'un comptoir-librairie et le projet EHESS 2030 en sont de bons exemples, qui seront sans doute visibles dans la construction budgétaire 2027.

Antonin COHEN rappelle que la FMSH a, dans une première phase, transféré à l'EPCC 25 % de ses personnels et de sa masse salariale, avec son fonds documentaire, avant la deuxième phase qui concerne le bâtiment. Il pense que l'optimisation des ressources entre le Campus Condorcet et la FMSH sera mieux atteinte par l'ajustement des types d'emploi dont la Fondation n'aura plus besoin, pour exploiter au mieux ses spécificités, en complément de ce que les autres établissements sont capables d'apporter.

Elsa NATHAN constate en effet la tension évoquée entre les recettes de personnel et la masse salariale. Elle comprend la prudence du budget concernant la masse salariale et la campagne d'emploi, mais suppose qu'il s'appuie sur une charge

de service public inchangée en 2026. Elle témoigne que les équipes de l'EPCC sont en souffrance, avec, sur l'année universitaire 2024-2025, 14 arrêts-maladie de plus d'un mois, soit 10 % des effectifs, et sans doute davantage sur 2025. Elle ne peut donc pas se satisfaire de ce budget pour exercer correctement la mission de service public de l'établissement.

Pierre-Paul ZALIO, président, juge logique d'établir le budget sur la base du maintien espéré de la subvention pour charge de service public. Il souhaite construire avec la tutelle un dialogue budgétaire dynamique et lui fait des demandes de moyens liées aux ambitions que l'État confie à l'EPCC. Il renvoie à d'autres instances le soin d'évaluer la situation évoquée des arrêts-maladie et l'adaptation de la charge aux moyens.

Christophe BRÉCHET ne peut que rappeler le contexte budgétaire actuel, qui rend l'établissement de budgets incertain, mais assure que le soutien de l'État au Campus Condorcet est inchangé et réel sur la durée.

La délibération 2025-015 relative au budget initial 2026 est approuvée avec 18 voix pour et 11 voix contre.

5. Campagne d'emplois 2026

Rémi LATASTE s'appuie sur le document projeté en séance pour présenter la campagne d'emploi 2026, qui se caractérise par une grande prudence, dans un contexte d'atteinte de la limite de masse salariale de 11,2 M€, qui a poussé à accueillir favorablement 9 des 26 demandes des directions, dont une ouverture au mouvement, deux repyramidages, une évolution de poste et cinq recrutements en CDD.

L'EPCC ouvre trois pistes en 2026 : une réflexion sur son organisation, une priorisation des actions au regard des moyens et la recherche de marges de manœuvre en externe, en particulier de meilleures synergies entre établissements et un dialogue avec l'État sur les nouveaux effets leviers que le Campus Condorcet pourrait proposer.

Camille GOIRAND souhaite connaître la mission du poste créé de « conservateur de métadonnées spécialisé sur l'intelligence artificielle ».

Clément OURY précise que ce conservateur aurait pour mission principale de réfléchir au devenir du service « métadonnées et traitement rétrospectif », par l'utilisation des outils de l'IA, et à l'extension des métadonnées au-delà des métadonnées bibliographiques, aux métadonnées archivistiques, de la Recherche et des identifiants chercheurs.

Elsa NATHAN rappelle que 19 des 26 demandes de postes étaient jugées de priorité 1 par les directeurs et assure que les réorganisations, que les directions subissent à raison de deux par an, n'ont que des effets minimes en termes de libération de poste et qu'il est difficile de recruter des informaticiens. Les services support ont besoin d'être renforcés, avec certains services essentiels assurés par un seul agent. La campagne d'emploi ne peut donc pas lui convenir.

Pierre-Paul ZALIO, président, rappelle que l'EPCC est le produit de la coopération de ses membres, laquelle est appelée à s'intensifier, indépendamment du contexte budgétaire. Il souligne par ailleurs la difficulté de faire exister une campagne d'emplois, aussi insuffisante soit-elle, dans ce contexte.

La délibération 2025-016 relative à la campagne d'emplois 2026 est approuvée avec 17 voix pour et 11 voix contre.

6. Gouvernance documentaire : révision du règlement intérieur

Pierre-Paul ZALIO, président, indique que le point consiste en la transposition dans le règlement intérieur de la réorganisation de la gouvernance documentaire, comme discuté en bureau et avec les parties prenantes.

Clément OURY ajoute que les avis du Conseil scientifique et des représentants des documentations des établissements ont également été positifs. Il s'appuie sur le document projeté en séance pour rappeler la situation actuelle et les enjeux de la réorganisation et présenter le périmètre, les attributions, la composition et le fonctionnement de la commission de la documentation envisagée.

Caroline IBOS souhaite savoir comment sera publié l'appel à manifestation d'intérêt des étudiants.

Pierre-Paul ZALIO, président, leur adressera le texte de l'appel à manifestation d'intérêt.

Elsa NATHAN suppose que les agents de l'Humathèque de toutes les catégories seront éligibles et électeurs.



Clément OURY le confirme, sans collègue représentatif.

La délibération 2025-017 relative à la révision du règlement intérieur est approuvée à l'unanimité.

7. Modification de la tarification de l'occupation des espaces du pôle socio-médical

Pierre-Paul ZALIO, président, s'appuie sur le document projeté en séance pour présenter brièvement le projet de développement d'un pôle socio-médical sur le Campus et les deux hypothèses envisagées : le déploiement progressif d'un centre de santé, avec du personnel médical salarié, et celui de vacations médicales, qui rend nécessaire l'ajustement du coût de location des espaces à la réalité du marché.

Rémi LATASTE assure que le projet de délibération ne retranscrit en rien l'abandon du scénario de création d'un centre de santé, mais vise à garantir l'existence d'une solution temporaire, si le projet, pour lequel le soutien de la DGESIP a été confirmé, ne se concrétisait pas.

Yohan BIHAN précise que le montant de 600 €/m²/an indiqué dans la proposition de délibération a été travaillé à partir d'une étude de marché réalisée par les services de l'EPCC, en dialogue avec les collectivités territoriales et les représentants des professions médicales.

Christophe BRÉCHET confirme l'accord de la DGESIP pour amorcer le projet par un soutien budgétaire exceptionnel de 150 000 € en 2026, qu'il reste à affiner dans des négociations budgétaires entre le ministère et l'EPCC.

Pierre-Paul ZALIO, président, le remercie de cette excellente nouvelle.

La délibération 2025-018 relative à la révision du règlement intérieur est approuvée à l'unanimité.

8. Modalités de remboursement des frais de missions

Rémi LATASTE s'appuie sur le document projeté en séance pour présenter le projet de mise à jour de la délibération encadrant les modalités de remboursement des frais de mission des agents de l'EPCC, notamment la dérogation légale en faveur des agents se déplaçant pour soutenir des épreuves d'admission d'un concours administratif.

La délibération 2025-019 relative à la révision du règlement intérieur est approuvée à l'unanimité.

9. Contrats, conventions et marchés signés

Pierre-Paul ZALIO, président, fait état des contrats, conventions et marchés qu'il a signés.

10. Points divers

En l'absence de point divers, **Pierre-Paul ZALIO, président**, donne rendez-vous aux membres de la nouvelle composition du Conseil au 19 mars 2026, remercie les élus pour leur engagement et lève la séance à 12 heures 22.

La séance est levée à 12 heures 22.